



## **VEILLE JURIDIQUE** *(actualité législative et réglementaire)*

**N° 11, Octobre 2015**

Cette veille juridique est dédiée aux domaines de prédilection du Centre de Droit des Affaires. Elle a pour but d'alerter les membres du Centre quant à l'évolution législative des matières auxquelles ils se consacrent. Toute remarque pouvant mener à son amélioration est évidemment la bienvenue et trouvera écho à cette adresse :  
[rangeard.romain@gmail.com](mailto:rangeard.romain@gmail.com)

## ***DROIT DE LA DÉFAILLANCE ÉCONOMIQUE***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT PÉNAL DES AFFAIRES***

\*\*\*\*\*

## ***DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, RISQUES INDUSTRIELS***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT DES GROUPEMENTS***

[Décret n° 2015-1204 du 29 septembre 2015](#), relatif à la société de libre partenariat.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a créé la société de libre partenariat, constituée sous forme de société en commandite simple (Articles L. 214-162-1 à L. 214-162-12 nouveaux du Code monétaire et financier). Cette société nouvelle a vocation à participer à l'amélioration du financement en capital des entreprises françaises et européennes, notamment des entreprises innovantes, et est construite pour renforcer l'attractivité des véhicules français pour les investisseurs internationaux.

Le décret d'application du 29 septembre 2015, qui est entré en vigueur ce 2 octobre, définit les mentions devant obligatoirement figurer dans l'extrait des statuts de la société de libre partenariat déposé en annexe du registre du commerce et des sociétés (Article D. 214-206-1 nouveau du Code monétaire et financier), et fixe les délais dans lesquels les rapports annuels et semestriels de la société doivent être mis à disposition des associés (Article D. 214-206-2 nouveau du Code monétaire et financier).

Grâce à ce décret, la société de libre partenariat est désormais effective.

\*\*\*\*\*

## ***DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT FISCAL***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT SOCIAL***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES AFFAIRES***

\*\*\*\*\*

## ***PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRALES, VOIES D'EXÉCUTION***

\*\*\*\*\*

## ***DROIT DES TRANSPORTS***

\*\*\*\*\*

## ***DIVERS***